

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009 - 065 DU 18 MARS 2009

Chargeant Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**,
Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire, de l'intérim de Monsieur
François Adébayo ABIOLA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique pour compter du **Samedi 14 au 21 février 2009 inclus**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N° 2008-637 du 27 octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

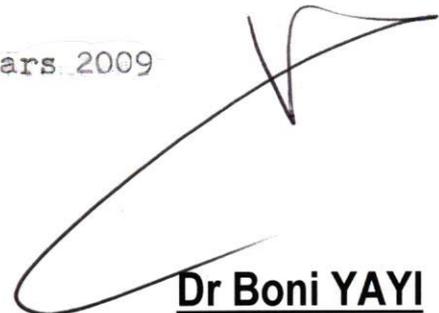
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**, Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire, est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Samedi 14 au Samedi 21 Février 2009, correspondant à la période de son séjour à Bangui (REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2009

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI